

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 67 Ateliers de formation professionnelle 3				
Ancien Code	PEIM3B67PP	Caractère	Obligatoire	
Nouveau Code	XEDB3670			
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2	
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h	
Coordinées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) Samir ABI (samir.abi@helha.be) Charlène GHISLAIN (ghislainc@helha.be) Julia CANETE SARMIENTO (julia.canete.sarmiento@helha.be) David GORET (david.goret@helha.be) Anne LISART (anne.lisart@helha.be) Anne-Françoise MARCHAND (anne-francoise.marchand@helha.be) Djamila SI-LARBI (djamila.si.larbi@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Olivier HERBIN (olivier.herbin@helha.be) Céline MOUSSET (moussetc@helha.be) Vinciane BRUMAGNE (vinciane.brumagne@helha.be) Marie-Françoise DESCHAMPS (deschamps@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Mélyssa MOLINO (molinom@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Julie OPSOMMER (julie.opsommer@helha.be) Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Anne-Sophie DESMET (anne-sophie.desmet@helha.be) Céline DEPREZ (celine.deprez@helha.be) Natacha VAN MERHAEGHE (vanmerhaeghe@helha.be) Stéphanie PIRARD (stephanie.pirard@helha.be)			
Coefficient de pondération	40			
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC			
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français			

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement se propose d'amener les étudiants à s'approprier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie. Elle les conduit également à appréhender la complexité de l'enseignement-apprentissage et des

facteurs qui l'influencent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement**
5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

C.2.2. Lors des AFP, l'étudiant sera capable d'agir en conformité avec les textes légaux (décrets, circulaires, projets pédagogiques...) et d'utiliser les documents de référence avec cohérence (les Socles de compétences, le Programme en vigueur, les manuels...).

C.4.1., 4.3., 4.4., 4.5. Lors des AFP, l'étudiant témoignera d'une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle (diversification et pertinence des sources, questionnement de ses propres savoirs...). Il sera capable de se questionner sur les pratiques pédagogiques et disciplinaires en amont et en aval d'un stage, d'actualiser ses connaissances de façon autonome et d'innover.

C.5.2., 5.4., 6.2., 6.6. Dans toutes les activités de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'approprier et de transférer des démarches, des dispositifs d'évaluation et des contenus abordés dans le cadre de la formation en vue de préparer les apprentissages spécifiques à différents contextes (P1, P6, cycle, enseignement spécialisé, stage à l'étranger...).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PEIM3B68PP

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B67PPA Ateliers de formation professionnelle

90 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B67PPA Ateliers de formation professionnelle

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Ancien Code	6_PEIM3B67PPA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEDB3671		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) Samir ABI (samir.abi@helha.be) Charlène GHISLAIN (ghislainc@helha.be) Julia CANETE SARMIENTO (julia.canete.sarmiento@helha.be) David GORET (david.goret@helha.be) Anne LISART (anne.lisart@helha.be) Anne-Françoise MARCHAND (anne-francoise.marchand@helha.be) Djamila SI-LARBI (djamila.si.larbi@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AFP sont pris en charge par des maîtres de formation pratique et des psychopédagogues afin de préparer les étudiants à une prise en charge autonome et progressive d'une classe d'école fondamentale. Les activités sont dès lors axées sur des aspects pratiques et la préparation aux stages.

Les MFP partageront leurs différentes expériences dans des séquences d'activités visant la pratique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de ce cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- préparer des activités et séquences d'apprentissage
- s'approprier l'exercice concret et quotidien de l'enseignant primaire
- assumer les tâches administratives (registre, contrôle des absences...)
- établir l'horaire hebdomadaire complet et équilibré
- planifier et organiser les matières
- prendre connaissance des niveaux de performance attendus pour ses élèves (en fin d'études ou à des étapes intermédiaires)
 - analyser des activités et proposer des pistes d'amélioration
 - analyser des dispositifs et porter un regard réflexif sur sa pratique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Préparations de leçons à partir de modèles pédagogiques.

Programmes, horaires, compétences, organisation et vue d'ensemble.

Continuité des apprentissages.

Tâches administratives.

Démarches d'apprentissage

Approche par situations-problèmes.
Travail en autonomie.
Travaux de groupes.
Partage d'expériences.

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors des phases de préparation de stage, les différents acteurs pourront répondre aux questions des étudiants.

Sources et références

- Référentiels de compétences. Programmes en vigueur. Tronc commun.
- Documents ressources des MFP.
- Manuels scolaires et ressources diverses en réponse aux besoins.
- Boîte à outils pour préparer une leçon (JDC de l'institut).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Ressources partagées sur la plateforme ConnectEd.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence à 80% des cours est obligatoire pour que cette activité d'apprentissage soit évaluée.

Une évaluation collégiale est organisée à raison d'1/3 des points pour le psychopédagogue, 1/3 pour les didacticiens et 1/3 pour le(s) MFP. Les consignes sont données dans le cadre des cours. Les intervenants peuvent demander des travaux écrits ou oraux mais également organiser des tests certificatifs dans le cadre de leurs cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).